



# Mine d'infos

octobre 2012—Numéro 17

A grandes enjambées, nous venons déjà de « traverser » le 3<sup>ème</sup> trimestre de cette année, le moment est donc venu pour nous, de vous donner quelques échos de la vie communale.

Cette période estivale a été réconfortante et riche en événements attrayants et de qualité, qui ont drainé une affluence conséquente et souvent inhabituelle.

Pour ne reprendre qu'un exemple, le plus récent : les journées du patrimoine : l'association des Queules Noires a été ravie de son initiative de s'associer à cette manifestation nationale. En effet, quelques 70 visiteurs adultes se sont rendus à la découverte du musée de la mine et tous sont repartis satisfaits des explications données par les membres descendants de mineurs.

A ce propos, les visites sont possibles et de surcroît gratuites toute l'année, en appelant au 04 70 99 60 85, pour fixer un rendez-vous.

De même, les quelques bénévoles formant ce groupe, seraient ravis d'accueillir au sein de leur équipe, des membres intéressés par cette activité dont le seul objectif est de rappeler l'existence des anciennes mines dans notre commune.

Le temps passe à une rapidité affolante, et nous donne l'impression de rester sur un goût d'inachevé, tant nos ambitions et projets sont vastes et diversifiés ; pourtant sachez que notre dynamisme et notre volonté d'avancer sont toujours présents au sein de notre équipe, et ceci, grâce aussi à vous tous.

## SOLIDARITE.COM

Lors des coups de vents violents qui ont causé des dégâts matériels sur les maisons, la solidarité s'est immédiatement mise en place au sein de notre village et même au delà.

Les personnes qui en ont bénéficié souhaitent par l'intermédiaire de ce bulletin, remercier chaleureusement leurs bienfaiteurs.

## SITE INTERNET

Le site internet de la commune est en cours de construction. Mais vous pouvez déjà le consulter en tapant : [montcombroux.planet-allier.com](http://montcombroux.planet-allier.com) sur votre moteur de recherche.

Collecte des épaves automobiles : le 14 novembre prochain. S'inscrire en Mairie.

## IL EST OÙ LE CHALLENGE GUY LABBE ?

Cocorico, il est à Montcombroux !!!

C'est, en effet avec brio, que le club de boules de Montcombroux a gagné le challenge Guy Labbe au Donjon le 8 septembre dernier.

Il faut dire que l'année dernière, cette première compétition ayant lieu sur notre commune, les pétanqueurs (ses) Montcombrouxois (es) très poli(e)s l'avaient laissé filer à Neuilly en Donjon.

Mais cette année, trêve de plaisanterie, ils l'ont ramené .....et il n'est pas prêt de repartir...

Vos enfants sont étudiants ?

Un fond d'aide aux étudiants pour études en France ou à l'étranger a été mis en place par le Conseil Général.

C'est très bien mais ce qui dérange c'est que vous ne pouvez faire la demande que par internet sur le site [jeunesallier.fr](http://jeunesallier.fr). Donc, si vous ne disposez pas d'accès internet, Vanessa est à votre disposition pour établir pour vous cette demande pendant les heures d'ouverture en Mairie. Munissez-vous d'un RIB, de votre avis d'imposition ou de non imposition N-1 et d'un certificat de scolarité.

Afin d'éviter ce genre de désagréments et d'injustices et aussi afin de promouvoir notre région, l'agence postale s'enrichira, très bientôt, d'un point information touristique où sera en libre accès un point internet pour tous et où vous trouverez une multitude de brochures touristiques et de produits locaux.

De nombreuses aides existent et sont méconnues, n'hésitez pas à nous contacter en Mairie afin que nous puissions vous diriger vers les services compétents et susceptibles de vous aider.

## REPONSES AUX SUGGESTIONS DU MINE D'INFOS

*« Vente de l'épicerie : pourquoi la commune ne crée pas une « épicerie communale » gérée par la Municipalité ? La réponse à cette question dans le prochain bulletin »*

Dès que le conseil municipal a appris qu'Annie vendait son fonds de commerce, nous nous sommes renseignés des solutions que pourrait apporter la commune.

En effet, nous avons bien conscience que le point multiservices est un élément essentiel et indispensable de la commune et que nous devons faire le maximum pour garder notre dernier commerce. Notre souhait aurait été de pouvoir étudier l'achat du fonds d'Annie et, effectivement, qu'une personne gère le commerce (comme le restaurant bar de la Forge). Mais c'était trop simple....!!

Malheureusement, la législation ne nous autorise pas à louer un bien loué : il faut que les murs soient communaux.

Nous aurions donc la possibilité de créer un nouveau commerce de proximité mais dans des locaux nous appartenant. La meilleure solution nous semblerait être de lier cette activité à celle du restaurant en aménageant le garage actuel en point multiservices. Si le gérant actuel du restaurant ne souhaite pas diversifier son activité, nous devons trouver un autre lieu.

A l'heure actuelle, la commission des finances et des travaux étudient les conditions et les coûts de ces éventualités car nous devons répondre, afin d'espérer être subventionné, à un lourd cahier des charges. Sans subvention, la commune ne peut supporter seule un tel investissement. Il nous faut également tenir compte des différentes mises aux normes devenues obligatoires et coûteuses.

Le fait de pallier à l'absence ou à la défaillance de l'initiative privée n'est donc pas sans conséquence sur le budget communal.

Mais sachez, que nous savons à quel point, ce commerce est nécessaire à la vie de Montcombroux et ferons un maximum pour qu'il subsiste.

*« Ce serait bien que certains chiens arrêtent de divaguer et que certaines personnes ne se croient pas sur un circuit de formule 1. Merci d'avance »*

Aucun commentaire, les remarques parlent d'elles mêmes. Maintenant si vous connaissez les propriétaires de chiens ou les conducteurs des véhicules, vous pouvez gentiment leur demander de veiller à respecter les règles basiques de la vie en société.

Vous pouvez solliciter la gendarmerie pour qu'elle « calme » les conducteurs de formule 1.

*De vous à moi : plus facile de rouler doucement que de tenir son chien...⊗*

*«Pourrait-on s'il vous plaît faire nettoyer par les cantonniers !!!! Ou autres les abords des bennes à verre et à papier (surtout au plateau) débris de verre par terre (dangereux) bouchons de bouteilles, crottes de chiens. Merci »*

Nous faisons un maximum pour que le tour des colonnes de tri soit tenu propre mais ce n'est pas la seule fonction de nos cantonniers qui, je le rappelle, ne sont pas non plus des « larbins » et doivent être respectés dans l'exercice de leurs missions. Je pense que la meilleure solution serait que chacun prenne conscience que c'est l'affaire de tous, prenne soin de ramasser la crotte du chien, le verre et trie proprement ses déchets etc...Il nous a été également signalé nommément que certaines familles jettent directement leurs ordures dans les containers à ordures ménagères sans sacs poubelles. Avant d'en faire part à la communauté de communes, compétente pour les ordures ménagères, nous demandons une dernière fois à ces personnes, par mesure d'hygiène, de bien vouloir « emballer » leurs déchets avant de les jeter.

*« Bonjour, je pense qu'il serait bien de distribuer dans les boîtes aux lettres, la circulaire concernant la réglementation du brûlage des déchets verts. Il est dommage de ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres pour aérer à cause de certains « paresseux » qui ne prennent pas la peine d'aller au dépotoir. Merci ».*

La circulaire en question est disponible au secrétariat. Celle-ci est facilement « résumable » : il est interdit de faire brûler ses déchets dans son jardin, quels qu'ils soient, quels que soient la saison, le jour ou l'heure. La déchetterie du Donjon est à votre disposition pour récupérer vos déchets verts et autres, quant au « dépotoir », normalement, il ne reçoit que les déchets verts de ceux qui ne peuvent se rendre au Donjon. Sachez que, légalement, celui-ci ne devrait plus exister : alors respectons-en les consignes, sinon nous devons le fermer définitivement.

*En résumé et dans tous les domaines, il suffit d'être raisonnable et de ne pas exagérer. Le fait « de payer ses impôts » n'ouvre pas de droit particulier ou ne permet pas d'enfreindre la réglementation. Evidemment, le bon sens doit aussi être pris en compte dans nos agissements de tous les jours.*

## MANIFESTATIONS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2012

### OCTOBRE

- 7 octobre : Loto à 14h (Foyer Rural) - Salle des Fêtes  
12 octobre : Pédicure à domicile : appeler en mairie pour réserver.  
13 octobre : Challenges Marie-France TASTET et Jean-François ALIZARD à 14h (Boule de Montcombroux)  
Place de la Liberté  
13 octobre : Assemblée générale du CIA 10 h 30—salle des Associations.  
13 octobre : Concours de belote à 14 h (Amicale des Retraités) - Salle des Fêtes  
17 octobre : Journée des Petits Mercredis  
31 octobre : Fête d'Halloween des Petits Mercredis.

### NOVEMBRE

- 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts à 11h suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité  
Salle des Fêtes  
14 novembre : Journée des Petits Mercredis.  
17 et 18 Novembre : Course de chiens de traîneaux—Repas à 20h (le samedi) Salle des Fêtes et la Digue.  
24 novembre : Loto à 14h (Amicale des Retraités) - Salle des Fêtes  
25 novembre : Bourse aux jouets et aux bijoux fantaisies (Ludoyoga)

### DECEMBRE

- 1er décembre : Repas dansant à 19h30 (Association des Gueules Noires) - Salle des Fêtes  
8 décembre : Téléthon du Foyer Rural—Salle des associations  
8 décembre : Assemblée Générale à 17h suivie d'un casse-croûte (Boule de Montcombroux) - Salle des Fêtes  
12 décembre : Journée des Petits Mercredis.  
13 décembre : Repas de Noël de l'Amicale des Retraités—Salle des Fêtes  
15 décembre : Réunion commune—Associations à 15 H salle des Associations.  
31 décembre : Réveillon à 20h (C.I.A.) - Salle des Fêtes

Si vous voulez voter en 2013, vous devez vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012 en Mairie. Munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.  
Pour les retardataires, une permanence aura lieu le 31 décembre de 10 h à midi.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DONJON VAL LIBRE

Nous vous avons informés dans vos boites aux lettres qu'une réunion d'information, organisée par la communauté de communes Le Donjon Val Libre avait lieu le vendredi 14 septembre à la salle des fêtes.

Difficile de résumer celle-ci tellement le contenu fut dense et intéressant :

Après avoir expliqué la composition et les missions d'une communauté de communes, chaque Vice Président a détaillé son secteur : social, économique, environnemental, touristique ...

Le passé, le présent et le futur de la collectivité du Val Libre ont également fait l'objet de discussions constructives lors de cette soirée. Il en est ressorti qu'il serait bon de travailler aussi sur le dossier Jeunesse afin de leur proposer un présent et un avenir sur notre territoire.

Tous se sont accordés pour reconnaître que **les 14 communes** doivent bénéficier de ce groupement et que celles-ci doivent également continuer à exercer leurs compétences quand elles peuvent les assumer seules, la mission d'une communauté de communes étant de faire à plusieurs ce qu'on ne peut faire à un, mais pas de se substituer à la commune.

Le relais des services publics au 04.70.99.69.89 est à votre disposition ainsi que le service accueil au 04.70.99.52.66. N'hésitez pas à les contacter.

L'élagage des arbres autour du cimetière du vieux bourg n'est pas de la responsabilité de la commune. Toutefois nous avons pris soin de vous informer par voie de presse et par affichage. Nous sommes désolés si certains d'entre vous ont subi des désagréments suite à ces travaux et les cantonniers ont nettoyé du mieux que possible les tombes encombrées.  
Et un grand merci à l'auteur des remarques annotées sur l'affiche du Vieux Bourg : cela dénote un courage exemplaire et une grande objectivité.

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C'est sur le thème de la mine, que se sont réunis cette année, les bénéficiaires du traditionnel repas du centre communal d'action sociale. Après le déjeuner, certains ont « pétanqué », d'autres ont « beloté ».

L'occasion de rappeler ce que le CCAS de Montcombroux a mis en place depuis 2008, car, bien que le conseil général possède la compétence « actions sociales » du département, le Centre communal d'action sociale agit à son niveau, en servant de relais, en améliorant la vie sociale de ses concitoyens et en intervenant en cas de situations difficiles et urgentes.

- en déposant ordonnance et carte vitale en Mairie avant le vendredi 16 H, vous pourrez retirer vos médicaments au même endroit, le lundi matin suivant,
- SOS soins qui permet aux services de secours s'ils interviennent à votre domicile d'avoir accès à votre fiche soins résumant vos antécédents médicaux, (automatique au + de 65 ans, et volontaire pour les moins de 65 ans)
- Ramassage des encombrants une fois par trimestre pour ceux qui ne peuvent se rendre à la déchetterie,
- Accès à la cantine scolaire pour les bénéficiaires du secours populaire du Donjon à raison d'un maximum de 2 personnes par jour scolaire (conditions définies par convention et sous couvert du Secours Populaire),
- Pédicure à domicile,
- Mise en relation des gens non véhiculés avec les gens véhiculés pour des rendez-vous ou sorties hors village.

En préparation et grâce à la collaboration d'une de nos administrées, la parution d'un livret de face à des situations imprévues, pour faire des économies.



trucs et astuces permettant de faire et/ou difficiles ou tout simplement

**CET ESPACE VOUS APPARTIENT.**

**IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE VOTRE AVIS EST IMPORTANT.**

**VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.**

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.**

*Idées, remarques, suggestions :* .....

.....

.....

**Heures d'ouverture de la Mairie :** du lundi au vendredi sauf le mercredi : de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 15.

**Permanence des élus :** le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

**Heures d'ouverture de l'Agence Postale :** du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 10 H 30 à 12 H.

**Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon :** lundi de 13 H 30 à 18 H 30, le mercredi de 8 H à 12 H 30 et le samedi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 18 H 30 d'avril à octobre. Lundi de 14 h à 16 H, le mercredi de 9 H à 12 H et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H de novembre à mars.

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

Mairie : 04.70.99.61.13

Claire TOGNON : 06.27.95.50.47

Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05

Thierry CATHALA : 04.70.99.64.34